

Pro Juventute
Place Chauderon 24
1003 Lausanne
Téléphone 021 622 08 10
Fax 021 622 08 11
Info.sr@projuventute.ch
www.projuventute.ch
Compte pour les dons 80-3100-6
IBAN CH71 0900 0000 8000 3100 6



Contrat

relatif à l'utilisation de la plateforme de réservation Réseau vacances

entre

Fondation Pro Juventute
Thurgauerstrasse 39
8050 Zurich

(ci-après «Pro Juventute»)

et

Nom de l'organisation partenaire :

Prénom, Nom du/de la responsable :

Rue/n° :

NPA, localité :

(ci-après le «Partenaire»)

«Unissons nos forces pour aider les enfants,
les jeunes et leurs parents»



1 Principales données spécifiques au produit

1.1 Description

Réseau vacances est la plateforme de réservation globale, complètement basée sur Internet, de Pro Juventute, qui permet l'organisation moderne et efficace des passeports vacances.

1.2 Groupe cible

Réseau vacances s'adresse aux organisations en Suisse qui proposent des activités dans le cadre d'un passeport vacances.

1.3 Étendue des fonctions de la plateforme de réservation Réseau vacances

Pour une description détaillée et actualisée de toutes les fonctions de la plateforme de réservation, consultez reseauvacances.projuventute.ch

2 Prestations

2.1 Prestations de Pro Juventute

2.1.1 Mise en place de la plateforme de réservation Réseau vacances

- Mise en place de l'organisation avec une adresse URL Réseau vacances propre: <https://test.reseauvacances.projuventute.ch>
- Accès à la plateforme de réservation et à la plateforme support
- Formation

2.1.2 Exploitation

- Assistance à l'utilisation de la plateforme de réservation pour un usage régulier
- Exploitation technique de la plateforme de réservation Réseau vacances, y compris coûts de maintenance et d'hébergement, ainsi que mises à jour de la plateforme et sauvegardes

2.1.3 Prestations complémentaires

Des offres peuvent être établies, le cas échéant, pour les travaux suivants:

- Autres travaux de mise en place, formations, assistance à la demande
- Adaptations/modifications/extensions spécifiques de processus ou fonctions
- Importation de données
- Adaptations lors d'une exportation de données, de statistiques, analyses, etc.

2.2 Prestations du Partenaire

2.2.1 Mise en place de la plateforme de réservation

- Élaboration des contenus propres et individualisés des pages Internet
Toutes les informations à ce sujet se trouvent dans le manuel Réseau vacances disponible sur la plateforme support

2.2.2 Exploitation

- Gestion responsable des noms d'utilisateurs et mots de passe
- Notification de problèmes techniques par le biais de la plateforme support
- Formation en autonomie, assistance et information des administrateurs, prestataires et membres concernant l'utilisation de la plateforme de réservation Réseau vacances

3 Coûts

Les montants ci-après sont facturés chaque année par Pro Juventute au partenaire:

1. Exploitation:

Pour les passeports vacances : Fr. 1.- par activité réservée et confirmée

Pour les camps de vacances : Fr. 2.- par activité réservée et confirmée

Facturation du nombre total de réservations confirmées par an

2. Prestations complémentaires:

Facturation selon intervention

4 Durée et fin du Contrat

Le Contrat est conclu pour une durée indéterminée.

Il peut faire l'objet d'une résiliation ordinaire écrite par les deux parties à la fin d'un mois, moyennant un préavis de 3 mois.

Les deux parties peuvent résilier sans préavis et à tout moment le présent Contrat pour de justes motifs. Sont considérées comme justes motifs les circonstances qui ruinent les rapports de confiance mutuelle au point de rendre impossible la poursuite de toute collaboration comme, par ex., des offres indécentes ou des violations des ch. 5 et/ou 6 des CGV.

À l'expiration du présent Contrat, les accords qu'il contient doivent être respectés. Les éventuelles revendications de dommages-intérêts et autres actions en justice restent réservées.

Chaque partie assume elle-même les frais inhérents à la fin du présent Contrat.

5 For compétent et droit applicable

Dans la mesure de leurs possibilités, les parties doivent régler d'un commun accord et par voie de négociation les divergences inhérentes ou relatives au présent Contrat. Si ces efforts restent vains, il convient, pour autant que cela semble judicieux, de tenter une médiation selon les règles de la Chambre Suisse de Médiation Commerciale¹. Les parties renoncent à exercer une action en justice ordinaire durant la procédure de médiation. Elles assument chacune la moitié des coûts de ladite procédure.

Si les parties ne parviennent pas à trouver d'accord par voie de médiation, les litiges inhérents ou relatifs au présent Contrat (y compris ceux portant sur sa conception, son fondement juridique, ses

¹ www.skwm.ch

modifications ou sa résiliation) sont portés devant les tribunaux ordinaires du siège de Pro Juventute.

6 Clause de sauvegarde

Si certaines clauses du présent Contrat sont caduques ou si ce Contrat contient des lacunes, la validité des autres clauses n'en est pas affectée.

Toute clause caduque ou inapplicable sera remplacée par une disposition valable et applicable dont les effets se rapprochent le plus possible de l'objectif que les parties au contrat avaient visé avec la clause non valable ou inapplicable.

7 Conditions Générales de Vente (CGV)

En concluant le présent Contrat relatif à l'utilisation de la plateforme de réservation Réseau vacances, le Partenaire **accepte** les **CGV** mises à disposition en ligne.

Annexe faisant partie intégrante du présent Contrat:

CGV Réseau vacances

La version en vigueur peut être téléchargée sur le site reseauvacances.projuventute.ch

Lieu, date, nom Partenaire

Signatures Partenaire

Lieu, date, nom Pro Juventute

Signatures Pro Juventute